

## Formation

# LES FORMATIONS À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2021

L'INRS propose chaque année, aux entreprises et aux salariés du Régime général de la Sécurité sociale, une offre de formations à la prévention des risques professionnels. Cette offre s'adresse à des publics qui cherchent à développer ou à perfectionner leurs connaissances en santé et en sécurité au travail.

**OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH TRAINING IN 2021 – Every year, INRS proposes occupational risk prevention training to businesses and employees falling under the general social security scheme. This training offer is intended for people seeking to develop or perfect their knowledge in occupational safety and health.**

GÉRARD  
MOUTCHE  
INRS,  
département  
Formation

L'INRS a pour mission de développer et de promouvoir une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au travers de quatre modes d'action complémentaires, dont la formation fait partie intégrante<sup>1</sup>. L'INRS développe, depuis de nombreuses années, un ensemble de formations relatives à la prévention des risques professionnels, depuis les fondamentaux de la prévention jusqu'aux risques et secteurs spécifiques, en passant par les démarches, méthodes et outils nécessaires à la mise en œuvre de bonnes pratiques de prévention. Ces formations sont destinées aux entreprises du Régime général et à leurs salariés. L'offre de formation de l'INRS s'adresse à différents publics :

- les formateurs d'organismes de formation et d'entreprises, en tant que relais;
- les services de santé au travail (médecins, infirmiers et autres fonctions: ergonomes, IPRP, etc.);
- les spécialistes de la prévention en entreprises;
- les responsables des ressources humaines et les managers;
- et plus largement, les salariés du régime général de la Sécurité sociale.

### Les nouveaux stages proposés par l'INRS en 2021

**Pour les médecins du travail**, un stage a été créé sur le thème « Reproduction et travail » (réf. BB1540). Les effets sur la reproduction englobent les effets sur les capacités reproductives de l'homme ou de la femme, ainsi que l'induction d'effets néfastes sur la descendance. Certains facteurs professionnels peuvent en effet altérer la fertilité masculine ou féminine et

entraîner des issues de grossesse défavorables (avortements, prématurité, malformations...). Les objectifs généraux de cette formation sont d'apporter les connaissances nécessaires aux médecins du travail, afin que ces derniers soient capables d'informer les salariés et de prendre les mesures nécessaires pour les soustraire à certains risques pour la reproduction. Le médecin du travail doit pouvoir aussi conseiller les employeurs en ce qui concerne les facteurs professionnels et les expositions aux risques pouvant affecter la reproduction. De multiples facteurs professionnels sont susceptibles d'engendrer des effets, comme certains agents chimiques ou biologiques, des rayonnements ionisants, le port de charges, le travail debout statique prolongé, le bruit, le stress, des horaires irréguliers ou de nuit. Le stage se conclut par la démarche de prévention à adopter, en tenant compte de toutes les spécificités de ce risque.

L'INRS met également à disposition des médecins du travail qui souhaitent se former à la prévention des risques chimiques une nouvelle autoformation en ligne d'une durée estimée à quatre heures, qui leur est réservée, intitulée « Acquérir les notions de base sur les produits chimiques » (réf. B@1505). Les objectifs de cette formation sont de pouvoir identifier les enjeux réglementaires, techniques, humains et économiques qui sont liés au risque chimique, d'identifier les dangers d'un produit chimique (ses caractéristiques physicochimiques et toxicologiques), et de pouvoir lire et utiliser une étiquette et une fiche de données de sécurité.

**Pour les préventeurs**, l'INRS propose un nouveau stage dédié à l'évaluation et la prévention des nuisances sonores en open space (réf. J@0540). Ce

stage est ouvert aux acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), aux préventeurs d'entreprises, aux ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et de méthodes, ainsi qu'aux ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité des services de prévention des Carsat, Cramif et CGSS. Afin d'apprendre comment il est possible d'améliorer l'ambiance sonore dans les espaces de travail collectifs et de mettre en place des mesures de prévention, on aborde dans ce stage les spécificités des bureaux ouverts (open space), les règles générales d'acoustique, et la méthodologie d'évaluation de la gêne auditive.

Toujours pour les préventeurs, l'INRS a développé un nouveau stage sur le thème de la prévention des risques en espaces confinés (réf. JA2032). Les objectifs sont de pouvoir mettre en œuvre une démarche de prévention adaptée aux espaces confinés ou aux espaces clos. On y apprend comment analyser, identifier et évaluer les risques liés à ces espaces, et comment maîtriser et mettre en œuvre les mesures essentielles de prévention des risques professionnels pour intervenir dans ces espaces.

### **La démarche d'accompagnement à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de soi et des autres (démarche « ALM »)**

Le milieu de l'aide et du soin à la personne, en établissement comme à domicile, présente des caractéristiques spécifiques en matière de santé et de sécurité des salariés. C'est un secteur très accidentogène, où la manutention des personnes est à l'origine des deux tiers des accidents du travail et de l'essentiel des maladies professionnelles.

Pour améliorer la prévention dans ce secteur, l'INRS promeut une démarche dénommée « accompagnement à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de soi et des autres », désignée par l'acronyme « ALM ». Celle-ci intègre la prévention au cœur même des pratiques de soin, en abordant autrement l'assistance au déplacement des personnes.

Les formations proposées par l'INRS et le réseau Assurance maladie–Risques professionnels (AM/RP) s'adressent à toute entreprise qui souhaite former ses personnels à la prévention des risques professionnels dans le cadre d'une démarche de prévention. Toute démarche de prévention des risques professionnels concerne de manière transversale l'ensemble des activités professionnelles au sein de l'établissement. Elle s'appuie sur un engagement de la direction, implique en premier lieu l'encadrement, s'appuie sur une personne référente, dans le cadre d'une organisation adaptée. L'INRS préconise la formation des trois acteurs essentiels agissant en interaction et complémentarité pour la prévention, au sein de cette démarche: le chef d'établissement,

l'Animateur Prévention (AP) et le professionnel. Les missions de l'Animateur Prévention sont en général tenues par une personne en complément d'autres activités: cadre, soignant, chef de service, QSE, responsable RH... Le principe de la démarche ALM repose sur l'évaluation par les soignants des capacités de la personne à réaliser elle-même des mouvements du déplacement. Un des principaux messages porte également sur la suppression du port de charges dans les « manutentions » de personnes, en assistant certains mouvements par des outils techniques d'aide au déplacement des personnes (par exemple, des dispositifs d'aide au transfert). Cela s'applique à tous les cas de figure rencontrés par les soignants, comme aider une personne à remonter dans son lit, à se lever de son fauteuil, à s'y asseoir, etc.

Afin de déployer cette démarche, il est essentiel que les directions et les professionnels des établissements du secteur sanitaire et social soient formés. C'est pourquoi, les référentiels de formation Prap-2S (Prévention des risques liés à l'activité physique – secteur sanitaire et social) et APS (Animateur prévention sécurité) du secteur « Aide et Soins à domicile » vont évoluer à partir de 2021, afin d'intégrer ce nouveau domaine de compétences « ALM » dans les dispositifs de formation, pour le secteur sanitaire et social. C'est pourquoi l'INRS propose dès 2021 cette nouvelle formation spécifique « ALM » dédiée aux formateurs de formateurs des dispositifs Prap – Sanitaire et social et du secteur de l'aide et soins à domicile (ASD). Ces évolutions seront intégrées dans les nouvelles versions des documents de référence des habilitations Prap-2S et Aide et soins à domicile qui paraîtront en janvier 2021. À compter de cette date, les formations démultipliées par des organismes de formation habilités pourront commencer à s'effectuer sur la base des nouveaux référentiels pour les niveaux formateurs et pour l'ensemble des acteurs du secteur médico-social. ●

*1. Les trois autres modes d'action sont: l'information et la communication; l'expertise et l'assistance aux salariés et entreprises; et les études et recherches au service de la prévention des risques professionnels.*

### **COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION INRS ?**

Le catalogue « Formations 2021 – Santé et sécurité au travail » de l'INRS est disponible sous format électronique sur le site web de l'INRS ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)). Il est possible de se le procurer sous forme papier en effectuant une demande par messagerie au département formation de l'INRS.